

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**DOSSIER : R-3864-2013**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 DU DISTRIBUTEUR**

---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N<sup>o</sup> 1  
D'ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (« EBM »)  
ADRESSÉE AU DISTRIBUTEUR**

---

**Montréal, le 14 mars 2014**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1  
D'ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING SEC. (« EBM »)  
À LA DEMANDE RELATIVE AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023

Équilibre offre-demande en puissance et stratégie

1. Référence : **Site web d'Hydro-québec Production**  
(<http://www.hydroquebec.com/production/autres-sources.html>)

Préambule :

Autres sources d'approvisionnement | Hydro-Québec Production

Page 1 of 1



Accueil Hydro-Québec Hydro-Québec Production

## Autres sources d'approvisionnement (au 31 décembre 2012)

<b>Puissance installée</b>	<b>8 063 MW</b>
Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited <sup>a</sup>	5 428
Quinze parc éoliens appartenant à des producteurs indépendants <sup>b</sup>	1 349
Sept centrales de congénération à la biomasse appartenant à des producteurs indépendants <sup>c</sup>	114
Trois petites centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs indépendants <sup>b</sup>	23
Ententes avec d'autres fournisseurs <sup>d</sup>	1 149

a. Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production jusqu'en 2041.

b. Hydro-Québec achète la totalité de la production.

c. Hydro-Québec achète la quasi-totalité de la production.

d. Hydro-Québec a accès à la production de ces fournisseurs.

- 1.1 Veuillez indiquer si les quinze parcs éoliens totalisant une puissance installée de 1349 MW au 31 décembre 2012 mentionnés sur la page web d'Hydro-Québec Production sont en fait les parcs éoliens sous contrat avec Hydro-Québec Distribution.
- 1.2 Si la réponse à la question 1.1 est affirmative, veuillez expliquer pourquoi les ressources sous contrat avec le Distributeur sont considérées par le Producteur comme faisant partie de ses propres ressources.
- 1.3 Si la réponse à la question 1.1 est affirmative, veuillez indiquer si les produits énergétiques (énergie, puissance et attributs environnementaux) provenant des parcs éoliens, mentionnés en préambule peuvent être commercialisés par le Producteur. Veuillez élaborer par type de produit?

2. Référence : **HQT-3, Document 1, page 51, tableau R-13.2**

Préambule :

**TABLEAU R-13.2  
 ACHATS DE PUISSANCE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Puissance à la pointe (MW)<sup>1</sup></b>	<b>1650</b>	<b>1360</b>	<b>1750</b>	<b>2250</b>	<b>2540</b>	<b>2830</b>	<b>3330</b>	<b>3620</b>	<b>3970</b>	<b>4300</b>
Électricité interruptible	1000	1000	1000	1150	1150	1150	1300	1300	1300	1300
Court terme	650	360	750	1050	1290	1500	1500	1500	1500	1500
Long terme	0	0	0	50	100	180	530	820	1170	1500
<b>Prix (\$ / kW-hiver)</b>										
Électricité interruptible	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
Court terme <sup>2</sup>	10,20	10,40	10,61	10,82	11,04	11,26	11,49	11,72	11,95	12,19
Long terme <sup>2</sup>	10,20	13,11	16,85	21,65	27,82	35,75	45,95	46,87	47,80	48,76
<b>Coûts (M\$)</b>	<b>11,8</b>	<b>13,3</b>	<b>17,8</b>	<b>23,1</b>	<b>27,9</b>	<b>36,6</b>	<b>56,0</b>	<b>71,2</b>	<b>88,9</b>	<b>106,1</b>
Électricité interruptible	8,5	8,5	8,8	9,8	9,8	10,1	11,1	11,1	11,1	11,1
Court terme	3,3	4,8	8,8	12,0	14,8	16,9	17,2	17,6	17,9	18,3
Long terme	0,0	0,0	0,2	1,4	3,3	9,6	27,7	42,5	59,9	76,8

<sup>1</sup>Référence : bilan en puissance, tableau 4-3, HQD-1, document 1 (B-0005)

<sup>2</sup>La prévision du prix des achats de puissance est établie sur la base des coûts évités en puissance du Distributeur

- 2.1 Veuillez indiquer les raisons qui expliquent la baisse des besoins en puissance à la pointe pour l'année 2015 par rapport à ceux de l'année 2014.
- 2.2 Veuillez indiquer et expliquer les méthodologies utilisées pour la détermination de la prévision du prix des achats de puissance, de court et de long terme, basée sur les coûts évités en puissance du Distributeur mentionnée à la note de bas de page 2 du tableau en préambule.

- 2.3 Veuillez confirmer que la période d'hiver du Distributeur couvre les mois de décembre, janvier, février et mars.
- 2.4 Veuillez confirmer que les prix (\$ / kW-hiver) de la puissance court terme représentent la somme des valeurs mensuelles pour l'ensemble des mois d'hiver définis par le Distributeur (voir question 2.3). À défaut, veuillez expliquer comment s'établit le prix court terme dans le tableau.
- 2.5 Veuillez définir les caractéristiques du service de puissance de long terme envisagé par le Distributeur à partir de l'année 2017.
- 2.6 Est-ce que le Distributeur envisage de procéder par un processus d'appel d'offres pour les besoins de puissance de long terme pour les besoins exprimés à partir de 2017?
- 2.7 Veuillez indiquer sur quelle base le Distributeur a établi les volumes annuels de puissance long terme pour les années 2017 et suivantes.

3. Référence : **HQT-1, Document 1, page 25, lignes 5 à 10**

Préambule :

*« Par conséquent, et dans le contexte actuel de l'équilibre offre-demande, le Distributeur ne planifie plus avoir recours à l'option de différer de l'énergie du contrat de base d'ici la fin des conventions. En effet, celles-ci ne peuvent plus être utilisées conformément à leur finalité, soit de reporter des livraisons qui permettent de combler des besoins futurs tout en s'assurant de ramener le solde du compte d'énergie différée à zéro avant l'échéance des conventions. »*

- 3.1 Veuillez indiquer quelles sont les modalités de règlement monétaires pour un solde d'énergie positif à l'échéance des ententes d'énergie différées.

4. Référence : **HQT-1, Document 1, page 27, lignes 3 à 8**

Préambule :

*« Afin de minimiser les coûts pour sa clientèle, le Distributeur compte principalement sur la flexibilité des livraisons de l'électricité patrimoniale comme moyen pour disposer des surplus énergétiques. Aucun autre contrat d'approvisionnement de long terme n'offre cette flexibilité. De plus, la réduction des livraisons d'électricité patrimoniale est sans coût pour le Distributeur et permet même d'éviter des coûts appelés à croître au cours des prochaines années en raison de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale.(nos soulignés) »*

#### Achat d'électricité pour la clientèle du Distributeur

- 4.1 Veuillez expliquer ce que vous entendez par « cette flexibilité ».
- 4.2 Comment le Distributeur utilise-t-il cette « flexibilité » et en vertu de quoi?
- 4.3 Veuillez indiquer si le Distributeur compte utiliser cette flexibilité pour acheter de l'énergie sur les marchés de court terme lorsque les prix sont inférieurs au coût de l'électricité patrimoniale.
- 4.4 Veuillez indiquer si le Distributeur a déjà reçu des offres pour la fourniture d'électricité à des prix inférieurs au prix de l'électricité patrimoniale.
- 4.5 Si la réponse à la question 4.4 est affirmative, veuillez indiquer si le Distributeur a accepté ces offres. Que la réponse soit affirmative ou négative, veuillez justifier la décision du Distributeur.

#### Vente des surplus du Distributeur

- 4.6 Veuillez indiquer si le Distributeur a procédé à des ventes d'énergie sur les marchés de court terme durant les années 2011, 2012 et 2013.
- 4.7 Si la réponse à la question 4.6 est affirmative, veuillez indiquer à l'aide d'un tableau la liste de ces transactions de vente d'énergie avec les informations suivantes : volume d'énergie, période de la transaction, prix de vente etc.
- 4.8 Veuillez indiquer si le Distributeur a déjà vendu de l'énergie à un prix inférieur au prix de l'électricité patrimoniale. (Pascal, j'ai une question)
- 4.9 Veuillez indiquer s'il serait possible pour le Distributeur de procéder à un appel d'offre pour la revente de surplus d'énergie en y imposant un prix plancher. Si la réponse est négative, veuillez expliquer votre décision.
- 4.10 Veuillez indiquer si le Distributeur a déjà refusé des offres non sollicitées pour l'achat de surplus d'énergie à des prix supérieurs au prix de l'électricité patrimoniale. Si oui, veuillez expliquer cette décision.
- 4.11
  - a) Pour justifier la dernière phrase du paragraphe cité en préambule, veuillez fournir l'analyse économique au soutien.
  - b) Plus spécifiquement, avez-vous considéré la valeur de revente sur les réseaux voisins?
  - c) À cet effet, veuillez fournir la valeur des contrats à terme "Forward" 7X24 mensuels pour l'électricité à la Zone A du NYISO pour la période allant de mars 2014 à décembre 2018.